
REGLES SPECIFIQUES A LA PREPARATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU TOURISME ET DES LOISIRS

PARCOURS *MANAGEMENT ET GESTION DURABLE DES ORGANISATIONS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS EN POLYNESIE FRANÇAISE*

La licence professionnelle « Métiers du tourisme et des loisirs » est un diplôme national reconnu de niveau II de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971, modifiée, d'orientation sur l'enseignement technologique. Il permet l'accès aux formations et concours pour lesquels la licence est requise ainsi que la poursuite des études dans les établissements d'enseignement supérieur.

A-Organisation des enseignements

Les candidats suivent pour chacun des 2 parcours proposés un enseignement de 522 heures réparties sur deux semestres (339 heures au semestre 5 ; d'Août à Décembre et 183 heures au semestre 6, de Janvier à Février). A partir du 1^{er} Mars, les candidats seront en stage pour une période de 4 à 6 mois. Ils seront alors sous le statut de droit du travail du territoire ou est localisée la structure d'accueil.

La maquette du parcours *Management durable des organisations touristiques et de loisirs en Polynésie Française* (liste des UE et des ECTS) figure en annexe 1.

B-Régime des examens et modalités de contrôle des connaissances

Les examens

Deux sessions de contrôle sont organisées pour toutes les UE exceptées les UE 5.12 ; 6.7 et 6.8 relatifs aux modules suivants : « projets tuteurés » et « stage ».

- La première session prend la forme d'un contrôle continu des connaissances qui pourront être évaluées par écrit, oral, note de participation, note de mise en situation professionnelle.
- La deuxième session prend la forme d'une note d'examen délivrée suite à une évaluation écrite ou orale. Elle se déroule aux mois de juillet et d'août après la soutenance des rapports d'activité.

La présence à toutes les UE est obligatoire. Toutefois, une absence peut être justifiée pour des raisons de santé. Une absence doit obligatoirement donner lieu à un justificatif écrit adressée au service gestionnaire de la formation et au responsable pédagogique. Au-delà de trois absences non justifiées, l'étudiant perd le bénéfice de la première session dans l'enseignement concerné.

Les projets tuteurés

Les projets tuteurés sont définis par le responsable de l'encadrement des projets en collaboration avec les intervenants et les partenaires professionnels ; il peut porter sur des problématiques liées soit au fonctionnement de l'entreprise soit aux secteurs du tourisme et de l'hôtellerie (environnement naturel et humain, technologique, économique, juridique, etc) ainsi que sur l'organisation d'un événement.

Le projet est encadré par un suiveur. Plusieurs rapports d'étapes sont adressés au suiveur selon le calendrier fixé en début d'année par l'enseignant responsable des projets (susceptible d'évolution pour des raisons pédagogiques)

Le projet est soutenu par des séances de méthodologie dispensées par un enseignant chercheur ou un enseignant avec la participation possible de professionnels.

Le projet tuteuré fait l'objet d'un document écrit et d'une soutenance orale de 40 minutes en février.

Le stage en entreprise et le rapport d'activité

L'étudiant dispose d'un « livret de stage » qui a pour objet d'assurer la liaison entre l'étudiant, le tuteur en entreprise et le responsable pédagogique de la formation. Il contient l'ensemble des documents nécessaires à l'évaluation du stage. Ce livret est détenu par le candidat sous sa responsabilité. Il doit pouvoir le présenter à la demande, tant au tuteur qu'au responsable pédagogique.

Le stage est évalué :

- par le responsable pédagogique ou son représentant utilisant les documents inclus dans le livret de stage,
- par l'évaluation du rapport d'activité rédigé et soutenu par l'étudiant.

Le jury du rapport d'activité de stage est composé d'un enseignant chercheur ou enseignant de l'Université de Polynésie Française et éventuellement d'un professionnel qui peut être l'un des intervenants de la formation ou le tuteur / la tutrice de l'étudiant(e) durant le stage.

Jury

La licence professionnelle est délivrée en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés.

La Licence Professionnelle « Métiers du tourisme et des loisirs », parcours « Management et gestion des organisations hôtelières, de restauration et d'événements en Polynésie française » ou parcours « Management et gestion des organisations touristiques et de loisirs en Polynésie française » est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois :

- **une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignements, y compris les projets tuteurés et le stage, c'est-à-dire à l'ensemble des notes des UE affectées des coefficients indiqués.**
- **et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage, c'est-à-dire pour les UE 5.9, 6.7 et 6.8 affectées des coefficients indiqués.**

La compensation entre UE et entre les semestres se fait sans note éliminatoire. Dans le cadre de la seconde session, lorsque l'étudiant n'a pas satisfait aux contrôles des connaissances conformément aux modalités précédentes, il peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20. Il peut aussi renoncer aux bénéfiques des unités d'enseignements pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces UE font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Après délibération, le jury établit la liste des candidats reçus au vu des résultats obtenus. Sur proposition du jury, le Président de l'université délivre le diplôme.

Mentions

La licence professionnelle est obtenue avec l'une des mentions suivantes :

- | | |
|-------------------------|---|
| - Passable | pour une note égale à 10 mais inférieure à 12 |
| - Assez Bien | pour une note égale à 12 mais inférieure à 14 |
| - Bien | pour une note égale à 14 mais inférieure à 16 |
| - Très Bien | pour une note égale à 16 mais inférieure à 18 |
| - Félicitations du jury | pour une note supérieure à 18 |

Proclamation des résultats

Les résultats sont transmis aux étudiants selon les modalités prévues à cet effet par le gestionnaire de la scolarité à la formation. Le document affiché est daté et signé par le président du jury et les deux membres du jury.

DOMAINE : DROIT ECONOMIE GESTION

LICENCE PROFESSIONNELLE

Mention : Métiers du tourisme et des loisirs

Parcours : Management durable des organisations touristiques, hôtelières et de loisirs en Polynésie Française

Année universitaire 2024-2025

Responsable Pédagogique : Mondher SAHLI

NIVEAU Licence

Compétences disciplinaires
Compétences transversales
Compétences linguistiques
Compétences préprofessionnelles

	Bloc Compét.	UE	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures étudiants	CM	TD	TP	Auto-formation (h)	ECTS	
	S E M E S T R E 5	DS5	DS5	Compétences disciplinaires	225	135	90	0	0	22
		5-1	Tourism Economics	30	20	10			3	
		5-2	Tourism Marketing	30	20	10			3	
		5-3	Sustainable Entrepreneurship in Tourism and Hospitality	25	15	10			3	
		5-4	Revenu Management	25	15	10			2	
		5-5	Management des ressources humaines et RSE	30	20	10			3	
		5-6	Pilotage de la performance (management control)	25	15	10			2	
		5-7	Stratégie et organisation dans l'aérien	20	10	10			2	
		5-8	Stratégie et organisation dans le nautisme	20	10	10			2	
		5-9	Stratégie et organisation en hôtellerie	20	10	10			2	
		TS5	TS5	Compétences transversales	24	0	24	0	0	2
			5-10	Outils numériques et bureautiques	24		24			2
		LS5	LS5	Compétences linguistiques	25	0	25	0	0	3
			5-11	Langue anglaise	20		20			3
				Renforcement en langue pour les mobilités internationales	5		5			
	ES5	ES5	Compétences préprofessionnelles	65	0	25	0	40	3	
		5-12	Projets tuteurés							
			Méthodologie des projets tuteurés	25		25				
			Travaux en groupe et en autonomie	40				40		
	Volume semestriel par étudiant			339	135	164	0	40	30	

SEMESTRE 6	Bloc de compétences	UE	CONTENU DES ENSEIGNEMENTS	Heures étudiants	CM	TD	TP	Auto-formation (h)	ECTS
	DS6	DS6	Compétences disciplinaires	74	74	0	0	0	7
		6-1	La culture et la destination polynésienne	20	20				2
		6-2	Droit du travail en Polynésie Française	24	24				2
		6-3	Sustainable tourism Développement	20	20				2
		6-4	Organisation et marketing de la destination Polynésie Française	10	10				1
	TS6	TS6	Compétences transversales	24	0	24	0	0	2
		6-5	Web marketing et community management	24		24			2
	LS6	LS6	Compétences linguistiques	15	0	15	0	0	2
		6-6	Langue anglaise	15		15			2
	ES6	ES6	Compétences préprofessionnelles	70	5	20	0	45	19
		6-7a	Projets tuteurés						
			Méthodologie des projets tuteurés	20		20			7
			Travaux en groupe et en autonomie	45				45	
		6-7b	Stage en entreprise	5	5				
		Tâches professionnelles et qualités comportementales						4	
		Rapport de stage et soutenance						8	
		Volume semestriel par étudiant	183	79	59	0	45	30	

TOTAL L3				522	214	223	0	85	60
-----------------	--	--	--	------------	------------	------------	----------	-----------	-----------